

RAPPORT

1/ TRANSFORMATIONS ET REDEPLOIEMENT D'EMPLOIS CONSECUTIFS A DES PROCEDURES DE RECRUTEMENT ET A L'EVOLUTION DES BESOINS DES SERVICES.

Il est proposé de procéder à des transformations d'emplois consécutives à :

➤ des procédures de recrutement au regard de la situation du candidat retenu

| Services | Intitulés du poste | Catégories actuelles | Cadres d'emplois actuels | Nouvelles catégories | Nouveaux cadres d'emplois |
|--|--|----------------------|------------------------------|----------------------|---------------------------|
| DGA/ secrétariat des assemblées | Gestionnaire au secrétariat des assemblées | A | Attaché territorial | B | Rédacteur territorial |
| PSE/ Direction prévention protection de l'enfance | Secrétaire adoption accès aux origines et tutelles aux biens | B | Rédacteur territorial | C | Adjoint administratif |
| PAGT/ MDD services sociaux Nord agglo. Limoges René Coty | Responsable action sociale | A | Conseiller socio-éducatif | A | Assistant socio-éducatif |
| PAGT/ MDD services sociaux / Ouest H-V / St-Junien | Puéricultrice | A | Puéricultrice cadre de santé | A | Puéricultrice |
| PAGT/ MDD services sociaux / Ouest H-V / St-Junien | Responsable PAPH | A | Conseiller socio-éducatif | A | Assistant socio-éducatif |
| PAGT/ MDD services sociaux / Nord H-V / Bellac | Directeur adjoint et Responsable PAPH | A | Conseiller socio-éducatif | A | Attaché |
| PCPD / Direction des collèges/ Bernart de Ventadour | Second de cuisine | C | Adjoint technique des EE | C | Adjoint technique |
| PDEV / Musée de Rochechouart | Responsable accueil sécurité | C | Agent de maîtrise | B | Technicien territorial |
| PDEV / Mission fond européen | Gestionnaire administratif et financier | B | Rédacteur territorial | C | Adjoint administratif |

➤ L'évolution des besoins des services

| Services | Intitulés du poste | Catégories actuelles | Cadres d'emplois actuels | Nouvelles catégories | Nouveaux cadres d'emplois |
|---|------------------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|
| PDEV / Direction du développement et de l'aménagement territorial | Chef de service aides aux communes | A | Ingénieur territorial | A | Attaché territorial |
| PR / Direction des ressources humaines | Référent fonctionnel SIRH | B | Technicien territorial | A | Attaché territorial |

PDEV – Direction départementale de l'aménagement du Territoire (DDAT) :

Depuis le 2 juin 2020, le pôle développement est composé de deux directions :

- la D.D.A.T.
- la Direction culture – sport – vie associative (DCSVA), laquelle regroupe le musée de Rochechouart, la bibliothèque départementale ainsi que les archives départementales.

La modification portée par ce tableau des emplois vise à renforcer l'encadrement de la direction avec la création d'un poste de chef de service dans le cadre d'emploi des attachés.

PR – Direction des ressources humaines :

La Direction des ressources humaines est actuellement engagée dans l'acquisition d'un nouveau Système d'Information Ressources Humaines (SRIH). Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mis en place au cours de l'année 2020 afin de faire un état des lieux organisationnel et fonctionnel. Le cahier des charges doit être finalisé courant janvier 2021, ce qui permettra la sélection des nouveaux outils informatiques retenus d'ici la fin du premier semestre.

Parmi les besoins recensés dans cet état des lieux, le recrutement d'un référent fonctionnel (SIRH) paraît indispensable, tant dans la phase de déploiement logiciel que dans l'accompagnement des équipes métiers lors de l'utilisation et du paramétrage de l'outil.

La modification du tableau des emplois proposée ici consiste à créer ce poste par transformation d'un poste vacant existant.

Ce poste de référent fonctionnel de catégorie A, dont l'action transversale contribuera au pilotage de cette fonction, sera rattaché hiérarchiquement au DRH.

Création d'un emploi dans le cadre des besoins en collèges :

La crise sanitaire de la Covid-19 génère de fortes perturbations dans la continuité de fonctionnement des collèges. Les services de restauration sont particulièrement touchés puisqu'ils nécessitent non seulement une mobilisation des équipes de cuisine mais aussi des équipes d'entretien, dans des créneaux horaires très contraints.